

# STATEMENT DISCOURS

MINISTER  
FOR  
EXTERNAL  
RELATIONS.

MINISTRE  
DES  
RELATIONS  
EXTÉRIEURES.



85/16

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE  
M. DAVID KILGOUR, DÉPUTÉ ET  
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU  
MINISTRE DES  
RELATIONS EXTÉRIEURES,  
À L'OCCASION DU COLLOQUE SUR  
"LES DROITS DE LA PERSONNE ET  
LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA"  
ORGANISÉ PAR LA FONDATION  
CANADIENNE DES DROITS DE L'HOMME

OTTAWA

LE 29 MARS 1985

Je suis très heureux de pouvoir me joindre à vous aujourd'hui pour vous faire part des vues du gouvernement sur la situation actuelle des droits de la personne dans le monde et vous donner une idée des activités qu'il mène dans ce domaine. L'assemblée annuelle de la Fondation constitue une excellente occasion de faire le point et de donner le crédit qui leur revient à certains de nos partisans et de nos détracteurs les plus irréductibles.

Le ministre des Relations extérieures a spécialement été chargé des droits de la personne et, en ma qualité de secrétaire parlementaire, j'ai l'intention de m'intéresser de près à cette question.

Il s'agit du premier événement du genre depuis le changement de gouvernement; aussi, je suppose que vous vous appliquerez à déceler toute modification qui pourrait être apportée à la politique nationale. Je commencerai donc par souligner que nous préconisons la continuité. Les problèmes rattachés aux droits de l'homme dans le monde n'ont guère changé, et on peut en dire autant du désir des Canadiens de contribuer à améliorer la situation. Je peux vous assurer que les électeurs de ma circonscription à Edmonton ont ces choses à coeur. Beaucoup d'entre eux ont des parents qui vivent sous un régime répressif à l'étranger; d'autres consacrent beaucoup de leur temps aux activités des groupes confessionnels, d'Amnistie internationale ou d'autres organisations qui suivent l'évolution du dossier des droits de la personne dans divers pays. Leurs préoccupations et l'espoir qu'ils fondent dans le gouvernement sont très réels, et c'est pourquoi nous cherchons de nouvelles façons d'y répondre.

Je suis sûr que vous savez l'importance que le Premier ministre Mulroney attache à la question. Dans l'allocution qu'il prononçait à l'occasion d'un récent dîner offert par l'Organisation des obligations d'Israël, il a indiqué clairement que - et je cite - "parce que nous sommes enfants de la liberté, il nous incombe de défendre les droits de la personne et les droits des minorités partout où ils sont menacés." Nous avons la ferme conviction qu'il faut effectivement défendre ces droits partout où ils sont menacés. C'est faire montre d'un manque de sincérité ou pis encore à mon avis que de feindre d'ignorer les violations des droits commises dans un pays si le même genre de violations dans un autre pays suscite une réaction fort différente. En d'autres termes, un droit humain reste un droit, indépendamment du lieu où s'est produite la violation.

Vous devriez vous attendre à de nouvelles initiatives ainsi qu'à une intensification de nos efforts au niveau des activités existantes. Le parti maintenant au pouvoir n'a jamais tergiversé lorsqu'il a été question des droits de la personne. Le Premier ministre Diefenbaker a donné au Canada sa charte des droits. À l'échelon international, c'est son gouvernement qui, le premier, a cherché et réussi à faire élire le Canada à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, où Margaret Aitken s'est acquittée avec compétence du mandat de trois ans donné à notre pays au début des années 60. C'était la première fois que le Canada avait la chance de siéger à la Commission, et cette occasion ne s'est pas représentée avant 1976. Dans le gouvernement de M. Clark, les droits de l'homme ont trouvé un défenseur nouveau et dynamique en la personne de Flora MacDonald qui, en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a donné la priorité à cette question. Ses efforts pour venir en aide aux réfugiés d'Indochine ont injecté un élément nouveau de compassion dans notre politique extérieure. Je pense donc que nous abordons l'examen de la situation des droits de l'homme dans le monde avec de bons antécédents et avec tout le respect qui est dû à cette question et à la suprématie du droit.

Le gouvernement cherchera des moyens qui permettraient au Canada d'exercer plus efficacement son influence pour encourager tous les États à assumer leurs obligations internationales concernant à la protection des droits de l'homme. Je suis persuadé que la plupart de ceux à qui je m'adresse ici aujourd'hui voudront participer aux consultations sur le Livre vert; je peux vous assurer que le gouvernement fera bon accueil à vos opinions sur la promotion des droits de la personne en tant que fondement de nos relations extérieures. Je serais d'ailleurs très étonné que les Canadiens n'aient pas quelques idées nouvelles ou des suggestions bien inspirées à ce sujet.

Au chapitre de la protection internationale des droits de l'homme, l'adoption de la Convention contre la torture par l'Assemblée générale des Nations Unies a été l'une des réalisations marquantes de l'année écoulée. Le Canada a participé activement à l'élaboration de la convention, et vous vous rappellerez peut-être que, dans son discours à l'Assemblée générale, M. Clark a vigoureusement milité en faveur de son adoption. La convention symbolise un consensus international sur la nécessité de s'attaquer au problème de la torture. Nous avons d'ailleurs entrepris des démarches pour que le Canada puisse signer cet instrument dans un proche avenir. J'ajouterai que le gouvernement versera une contribution additionnelle de 50 000 \$ au Fonds

de contributions volontaires pour les victimes de la torture; le Canada soutient chaque année ce Fonds des Nations Unies, qui permet aux victimes de la torture de suivre un programme de réadaptation psychologique et physique dans plusieurs centres internationaux dont celui de Toronto.

Il y a aujourd'hui deux semaines se terminait la quarante et unième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève. Il s'agissait de la première session en 10 ans à laquelle le Canada ne participait pas à titre de membre votant. Le groupe d'observateurs très actif qui nous y représentait est toutefois parvenu à faire beaucoup par ses propres moyens et en collaborant avec un grand nombre de délégations membres.

Bien que la session n'ait été marquée par aucun développement exceptionnel, elle a permis de consolider les mécanismes et les initiatives en place et d'introduire quelques nouvelles propositions. Ainsi, pour la première fois, des rapports ont été présentés sur la situation en Iran et en Afghanistan, et il a été décidé que des rapports d'étape sur ces pays seraient soumis à l'Assemblée générale, conformément à la procédure adoptée pour le Guatemala, le Salvador et le Chili. Les résolutions sur le Salvador et le Guatemala ont été améliorées sensiblement, et l'une et l'autre ont été adoptées sans vote négatif.

Le groupe de travail de la Commission chargé de rédiger le projet de convention sur les droits de l'enfant a accompli des progrès importants, les participants s'entendant sur cinq autres articles. Cette question continue de soulever beaucoup d'intérêt au Canada et notre délégation a contribué à part entière aux progrès réalisés. Il est toutefois regrettable que le groupe qui travaille à la Déclaration sur les droits des minorités n'ait pu s'acquitter de ses fonctions une fois de plus faute d'entente sur la définition de ce qui constitue une minorité. Dans son allocution à la conférence sur les droits des minorités qui a eu lieu récemment à Québec, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué que le Canada appuyerait les efforts dans ce domaine important, qu'on a toutefois tendance à négliger. Le Canada a une expérience considérable des droits des minorités et continue de s'intéresser de près à la question. Le soin de préparer une définition a été confié au juge Jules Deschênes, et les autres membres de la sous-commission pourront profiter du fruit des recherches et des réflexions de cette personne hautement compétente au moment de leur réunion en août. On

peut donc parler de progrès. Une fois cet obstacle franchi, nous espérons que l'on pourra progresser plus rapidement vers l'élaboration de normes générales sur les droits des diverses communautés qui peuvent être présentes dans un même pays.

À la dernière session de la Commission, le Canada a coparrainé 12 résolutions, comparativement à 13 lors de la session précédente alors qu'il était membre de plein droit. Ces résolutions portaient sur le Cambodge, le Guatemala, l'Iran, l'Afghanistan, l'exode massif des populations à la suite de violations des droits de l'homme, les disparitions, la liberté d'expression, l'emprisonnement des objecteurs de conscience, l'intolérance religieuse, l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme par l'entremise des programmes des Services consultatifs des Nations Unies et une éventuelle déclaration sur le droit de l'individu de promouvoir les droits de l'homme. Nous continuerons à nous occuper de ces dossiers.

La délégation a pris une part active à la négociation de toutes ces résolutions et son rôle a été prépondérant dans plusieurs cas. Bien sûr, l'accès au podium est limité pour un observateur, mais les délégués canadiens sont parvenus à se faire entendre sur la plupart des questions importantes.

Le droit de l'individu de promouvoir et de protéger les droits qui lui sont reconnus universellement est un point sur lequel le Canada a exercé une influence notable au niveau des négociations. Si nous tenons ce droit pour acquis avec la liberté d'expression, il reste que ce genre de proposition inquiète vivement beaucoup de gouvernements et se heurte à une opposition considérable à la Commission. Néanmoins, les participants ont adopté une résolution portant création d'un groupe de travail à qui a été confiée la tâche d'élaborer une déclaration à ce sujet, et le Canada contribuera aux travaux dans ce domaine à la quarante-deuxième session.

Il vaut également la peine de mentionner que la Commission a nommé un rapporteur spécial sur la torture. Cette décision, qui suit de près l'adoption de la Convention contre la torture, montre clairement que les membres de la Commission reconnaissent qu'il ne suffit pas de donner un cadre juridique aux droits, mais qu'il faut prendre des mesures énergiques pour les protéger. Cette initiative de la Commission pourrait compenser en partie le fait que les mécanismes d'application prévus par la Convention ne sont pas suffisamment étendus.

Même si le Canada a prouvé qu'il pouvait jouer un rôle important sans siéger à la Commission, le gouvernement cherchera à se faire réélire à cet organisme le plus tôt possible. Je sais que beaucoup de personnes préféreraient que le Canada devienne un membre permanent de la Commission, mais le nombre limité de sièges et leur répartition entre les groupes régionaux en font une impossibilité. Nous devons nous satisfaire du statut d'observateur au moins pendant une autre année, mais d'après notre expérience de la dernière session, cette participation nous laissera toute la latitude voulue pour soutenir les intérêts canadiens et exprimer notre point de vue.

Le Canada a contribué dans une bonne mesure à rendre la Commission davantage capable de focaliser le pouvoir politique collectif des Nations Unies sur les violations des droits de l'homme. En plus de continuer à établir des normes internationalement reconnues relativement au respect des droits de l'homme, la Commission a mis au point diverses techniques utiles pour en encourager l'application. La nomination de rapporteurs spéciaux chargés d'entrer en liaison avec les pays où persistent certaines difficultés et de faire rapport sur ces derniers est un mécanisme désormais bien établi, qui est de plus en plus fréquemment utilisé. Le Groupe de travail sur les disparitions et le Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires traitent efficacement de problèmes précis dans une perspective globale, et on a maintenant appliqué cette technique au cas de la torture. Même si elle ne peut échapper aux réalités politiques du monde moderne, la Commission prouve sans aucun doute de plus en plus son utilité. Nous devons examiner comment notre pays pourrait aider à accroître davantage encore l'influence de la Commission. C'est là un domaine où l'ONU acquiert progressivement de plus en plus d'assurance, et le gouvernement canadien lui accordera un soutien inconditionnel.

Outre la Commission et, bien sûr, l'Assemblée générale, le Canada poursuivra ses objectifs au sein d'autres forums. Ainsi, dans un mois, la Réunion d'experts sur les droits de l'homme, tenue dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, aura dépassé l'étape des préliminaires. Cette réunion, qui aura lieu à Ottawa par suite d'une initiative du Canada à la Réunion de suivi de Madrid, montre bien la priorité élevée que le Canada n'a cessé d'accorder aux droits de l'homme tout au long du processus de la CSCE. Ce serait s'aventurer que d'essayer de prédire comment cette réunion, la première entièrement consacrée aux droits de l'homme, pourrait

évoluer ou sur quoi elle pourrait déboucher. Nous espérons qu'elle contribuera vraiment à renforcer le respect de ces droits, marquant ainsi un progrès dans le processus complexe et laborieux de l'amélioration des relations entre les États participants. Reconnaissant que les problèmes liés aux droits de l'homme ont nu sensiblement à l'établissement de meilleures relations, le Canada estime que toute solution doit reposer sur un examen sincère de ces problèmes. Nous entendons aborder carrément les questions difficiles en cause, mais, à l'instar des pays qui partagent nos convictions, nous ne voyons aucun avantage à lancer des accusations enflammées. Cette attitude réaliste mais résolue est celle qui semble offrir le plus de possibilités, tant pour réaliser des progrès tangibles à la Réunion d'experts que pour ouvrir la voie à de nouveaux progrès.

Sans vouloir spéculer sur l'issue probable de la revue de politique étrangère en cours, je soulignerai que le gouvernement a indiqué qu'il sera porté une étroite attention à deux questions au moins concernant les droits de l'homme. La première porte sur la relation entre ces droits et l'aide canadienne au développement et la seconde, sur l'Afrique du Sud.

En vingt-cinq ans et plus d'aide au développement, le Canada a tissé des liens solides et permanents avec ses partenaires du Tiers monde. Nous en sommes venus à prendre un intérêt réel à leur progrès pacifique et à partager leurs difficultés quand les choses tournent mal. Dans des cas extrêmes, lorsque la loi et l'ordre s'étaient détériorés au point que les efforts de développement étaient improductifs et que les violations des droits de l'homme étaient devenues monnaie courante, il nous a fallu réduire notre aide.

Ce sont peut-être ces cas regrettables qui ont amené certains Canadiens à proposer que nos programmes d'aide soient davantage subordonnés au respect des droits de l'homme dans les pays bénéficiaires, c'est-à-dire que le Canada se serve de son aide comme moyen de pression. Or, si le Canada est résolu à user de son influence pour protéger et promouvoir les droits de l'homme à l'étranger, il est également déterminé à combattre la pauvreté dans ses derniers retranchements. Nous nous trouvons donc devant un dilemme : faut-il pénaliser encore plus les victimes d'un gouvernement oppresseur en les privant de ce que notre aide au développement peut leur apporter dans le seul but de protéger les droits de l'homme? De même, si l'on aborde cette question sous un angle plus positif, il est clair que le respect des droits de l'homme est lui-même un élément important du développement et on peut alors se demander

comment concilier les améliorations dans ce domaine avec les processus de développement économique. Je pense avoir suffisamment montré combien la relation est intriquée, mais nous espérons avec votre aide pouvoir la clarifier dans notre revue de la politique étrangère.

M. Clark a également annoncé que le gouvernement cherchera d'autres moyens pour le Canada d'exprimer la répugnance que lui inspire la politique d'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud. Le Premier ministre Diefenbaker avait joué un rôle clé dans l'expulsion de ce pays du Commonwealth pour son déni constitutionnel des droits de l'homme. Depuis, le Canada a interdit les ventes d'armes à l'Afrique du Sud et sévèrement restreint l'utilisation des fonds publics pour la promotion du commerce avec ce pays. Dans le cadre de divers programmes des Nations Unies et du Commonwealth et par le biais de l'aide bilatérale, le Canada a versé des sommes de plus en plus importantes pour secourir à la majorité non blanche d'Afrique du Sud. Nous cherchons quelles autres mesures le Canada peut prendre pour souligner son opposition absolue à l'apartheid et à tout ce qu'il représente. Notre objectif est d'encourager le changement pacifique. Le Canada doit exercer davantage de pressions sur le régime sud-africain afin qu'il procède à une réforme constructive au lieu de tourner autour du problème. Le vingt-cinquième anniversaire de Sharpeville et les événements tragiques auxquels il a donné lieu sont venus donner un nouvel élan à nos efforts.

Le Canada doit rechercher l'adoption d'un ensemble international de normes sur les droits de l'homme et la mise en place de mécanismes propres à en assurer la protection dans tous les États. Cependant, nous ne pouvons pas, et nous ne devrions pas compter uniquement sur les efforts déployés aux Nations Unies pour réaliser des progrès dans cette voie. Nous devons faire des droits de l'homme une composante importante des relations bilatérales du Canada. Ceux-ci pourront constituer un obstacle - et parfois un obstacle majeur - à nos relations avec certains États, mais aussi un élément de coopération avec d'autres.

Dans le cadre de ses relations bilatérales avec de nombreux pays, le Canada continuera d'effectuer, discrètement mais avec ténacité, des démarches officielles au nom de ceux qui, à notre avis, ont été injustement traités par rapport aux normes internationales. Même si certains États y voient une ingérence dans des affaires qu'ils considèrent comme internes, nous poursuivrons ces efforts en tant que partie intégrante des relations que le Canada entretient avec les États concernés. Ces relations



reposit peut-être sur un ensemble complexe d'intérêts liés à la politique, à l'économie, à la sécurité et au développement, mais il y a certainement place pour les droits de l'homme dans cet ensemble.

L'efficacité de nos démarches privées en ce qui a trait au respect des droits de l'homme dépendra des relations générales du Canada avec le pays concerné. Par ailleurs, le respect dont font preuve les gouvernements des autres pays à l'égard des droits et des libertés de leurs citoyens restera un facteur crucial dans l'évolution générale de nos relations avec ces pays. La protection et la promotion des droits de l'homme à l'échelon international ne sont pas des ornements moralisateurs que l'on parade sur la scène internationale. Ce sont des composantes essentielles de l'amélioration des relations entre les États et du maintien de la paix. Nous espérons que vous profiterez de l'occasion que vous offre la revue de notre politique extérieure pour nous conseiller sur la façon dont nous pourrions le mieux concrétiser ces composantes.

En bref, notre gouvernement croit que la dignité et la valeur inhérentes à chaque être humain doivent trouver un écho important en politique étrangère. Nous savons fort bien que ni le Canada ni le reste du monde ne sont idylliques, mais nous savons également que ce n'est pas en tournant le dos à la souffrance ou à l'inhumanité des hommes que nous pourrions réaliser des progrès sensibles. Nous savons enfin que la préservation et la valorisation de la liberté dans le monde doivent occuper une place centrale, et non périphérique, dans notre politique extérieure. C'est là un vœu du peuple canadien que nous entendons concrétiser.